

Pour diffusion immédiate

# COMMUNIQUÉ COMMUNIQUÉ

**PROPOS DIFFAMATOIRES ET PORTANT ATTEINTE AU DROIT  
À LA VIE PRIVÉE, À L'INTÉGRITÉ ET À LA RÉPUTATION TENUS  
PAR RÉGIS LABEAUME À L'ENDROIT DU PRÉSIDENT  
DES COLS BLANCS : RECOURS CONTRE LE MAIRE ET  
GRIEF CONTRE LA VILLE**

**Québec, le 12 février 2013** – Tel qu'annoncé il y a quelques semaines, c'est ce matin que sont déposées les procédures visant les propos tenus à l'endroit de M. Jean Gagnon par le maire de Québec, Régis Labeaume.

Tout d'abord, un recours en dommages est déposé à la cour Supérieure par M. Gagnon, réclamant des dommages moraux ainsi que des dommages punitifs.

Le deuxième recours prend la forme d'un grief de harcèlement psychologique déposé contre la Ville de Québec, dénonçant les propos hostiles et non désirés du maire Labeaume, portant atteinte à la dignité et à l'intégrité psychologique et physique de M. Gagnon. Il importe de rappeler qu'il appartient à la Ville de Québec, à titre d'employeur, de s'assurer que le milieu de travail est exempt de toute forme de harcèlement psychologique. Par son inaction, la Ville contrevient à la convention collective ainsi qu'à la Loi sur les normes du travail.

À l'heure où des efforts sont faits pour éliminer au sein de la population les préjugés concernant les questions de harcèlement psychologique et de santé mentale, les propos tenus par une figure publique aussi médiatisée que celle du maire de Québec sont encore plus inacceptables, ne laissant d'autre choix que d'entreprendre les présentes procédures.

-30-

p.j. :

Source et renseignements :

Jean Gagnon, président  
Téléphone : 418 780-8140  
Télécopieur : 418 780-8144  
Courriel : info@sfmtq.qc.ca